

Réunions d'information et d'échanges

« La conservation du patrimoine »

Mercredi 17 avril 2013 à Champ-sur-Drac

Lundi 22 avril 2013 à Montagnieu

« Les aides publiques et privées »

Geneviève Balestrieri, vice-présidente de la FAPI

Philippe Seigle, président de la FAPI

Sommaire :

<u>Les fédérations d'associations patrimoniales :</u>	page
• La FAPI : Fédération des Associations Patrimoniales de l'Isère	2
• Patrimoine Rhônalpin	3
 <u>Les collectivités territoriales, départementale et régionale :</u>	
• Le Conseil général	4
• La Région Rhône-Alpes	7
 <u>Les fondations et associations, locales, régionales, nationales :</u>	
• La Fondation du Patrimoine	9
• La Fondation du Crédit Agricole	11
• La SPPEF	12
• La Sauvegarde de l'art français	12
• Les Maisons Paysannes de France	13
• ARC-Nucléart	14

LES FEDERATIONS D'ASSOCIATIONS PATRIMONIALES :



Depuis sa création en 2000, **la mission de la FAPI, la Fédération des Associations Patrimoniales de l'Isère, est de fédérer les associations à caractère patrimonial du département de l'Isère**, en vue d'échanges, communication, entraide, pour promouvoir les activités respectives et établir des projets culturels communs.

Adresse : 10 rue Chenoise – 38000 Grenoble

Site internet : www.fapisere.fr

Adresse mail : contact@fapisere.fr

- **Rassemble** environ 85 associations représentant ainsi de très nombreux bénévoles passionnés de patrimoine et une augmentation constante d'adhérents individuels au nombre de 50 en 2012.
- **Organisation de rencontres annuelles**, « Les Entretiens de la FAPI », sur un thème patrimonial fédérateur (les musées et amis de musée, les associations patrimoniales et la réforme des collectivités territoriales, le patrimoine religieux, patrimoine et développement économique...) et « Les Rencontres du patrimoine » avec la Maison de l'Architecture et la Direction du patrimoine culturel.
- **Liens entre la FAPI et le Conseil général** : soutien constant. La FAPI siège dans la commission du Label de Patrimoine en Isère.
- **Rôle de la FAPI** pour aider à créer des liens entre les associations patrimoniales et leurs élus (défense de dossier, montage de convention, mise en relation avec la Fondation du Patrimoine pour monter une subvention par exemple...)
- Sur le site : « **liens utiles** » sur des « **savoir-faire** » pour la restauration par exemple, sur **des ressources départementales ou régionales** et **liens institutionnels** ... **Agenda** de toutes les manifestations patrimoniales connus sur le département.
- Envoi d'une **Lettre mensuelle** par e-mailing à toutes les personnes inscrites (environ 200) et ponctuellement aux maires de l'Isère.





Adresse : 5 place de la Baleine, 69005 Lyon

Téléphone : 04 72 41 94 47

Site internet : www.patrimoine-rhonalpin.org

Adresse mail : info@patrimoine-rhonalpin.org

Créé en 1983, à l'initiative de Régis Neyret, **Patrimoine Rhonalpin** est une association loi 1901, qui **contribue à la mise en valeur de toutes les formes de patrimoine sur l'ensemble du territoire rhonalpin** dans l'Ain, l'Ardèche, la Drôme, l'Isère, la Loire, le Rhône, la Savoie et la Haute-Savoie.

L'action régionale de Patrimoine Rhonalpin se développe autour de quatre missions principales :

► **Informier et animer le réseau patrimonial :**

► **Editer, communiquer et promouvoir :**

Organiser la communication patrimoniale via tout support, avec notamment la publication du « *Courrier du Patrimoine* », l'édition d'ouvrages dans les collections « *Les guides du patrimoine rhonalpin* » et « *Vademecum* », et la participation aux colloques, congrès, salons, fêtes du livre, journées des maires...

► **Enrichir les ressources patrimoniales :**

Mettre à disposition sur le site Internet www.patrimoine-rhonalpin.org : l'agenda régional électronique, les références des « **acteurs du patrimoine** » et « **concours du patrimoine** » et enrichir par les **liens institutionnels**.

► **Organiser les prix rhonalpins du patrimoine, en lien avec la Fondation du Patrimoine**

Encourager les initiatives locales et valoriser toutes les formes de patrimoine (monumental et artistique, mobilier, artisanal et industriel, urbain et rural, archéologique et contemporain, savoir-faire) dans les huit départements de la région Rhône-Alpes. Dotés financièrement par la Région Rhône-Alpes et EDF en Rhône-Alpes, partenaires fondateurs, les prix récompensent des opérations de restauration, des actions de valorisation culturelle et touristique du patrimoine (patrimoine bâti, objets mobiliers, patrimoine industriel, etc...) achevées ou en projet, toute action de mise en valeur des savoir faire.

Ce concours est ouvert aux associations, aux propriétaires privés ou artisans, et aux collectivités locales.

Trois prix et un trophée sont décernés :



- un **PRIX PROJET** récompense une opération en projet.
- un **PRIX RÉALISATION** récompense une opération achevée au cours des deux dernières années.
- un **“PRIX SAVOIR-FAIRE Conseil régional”** récompense la mise en valeur d’un savoir-faire, c’est-à-dire d’une technique et/ou d’un ensemble de connaissances réellement utilisées et mises en pratique aujourd’hui, assurant la pérennité des métiers des artisans.

Des mentions peuvent être accordées par le jury dans chacune des trois catégories prix.

- un **“TROPHÉE EDF”** (œuvre spécialement créée par un artiste régional) récompense la meilleure mise en lumière achevée récemment, destinée à la valorisation d’un ouvrage patrimonial tel que bâtiment civil ou industriel, pont, monument, ouvrage d’art, œuvres jardin, site remarquable.

Le lauréat se verra remettre une œuvre spécialement créée par un artiste régional et commandée par EDF en Rhône-Alpes.

- un **COUP DE CŒUR DU JURY** peut être décerné par les membres du jury.

LES COLLECTIVITES TERRITORIALES, DEPARTEMENTALE ET REGIONALE :



<http://www.isere-patrimoine.fr>

SERVICE DU PATRIMOINE CULTUREL :

Pour écrire : Conseil Général de l’Isère
 Direction de la Culture et du Patrimoine
 Service du patrimoine culturel
 7, rue Fantin-Latour – BP 1096 – 38022 Grenoble Cedex 01

Pour venir dans le service :
 Direction de la Culture et du Patrimoine
 Service du patrimoine culturel
 4 place Saint-André – 38000 Grenoble

Téléphone : 04 76 00 31 21
 Fax : 04 76 54 10 32
 Courriel : sce.pac@cg38.fr



Les différentes missions du service sont :

L'inventaire du patrimoine départemental

Depuis 1992, le Conseil général de l'Isère soucieux de la préservation et de la valorisation de son patrimoine a entrepris une vaste opération d'inventaires qui à terme couvrira l'ensemble de son territoire.

Les interventions archéologiques

L'attention accordée aux sites archéologiques de l'Isère témoigne de l'attachement du Département à préserver, mettre en valeur les sites et encourager la recherche archéologique.

Fouilles programmées, expertises ou conseils, interventions urgentes, études ponctuelles ou recherches thématiques approfondies, les archéologues du Conseil général s'intéressent aussi bien aux vestiges enfouis qu'aux éléments bâtis.

La protection des objets

La conservation et la protection du patrimoine mobilier est aussi au cœur de la politique du Conseil général. **Objets publics** ou privés, civils ou religieux, domestiques ou industriels, prestigieux ou modestes, tous sont considérés avec la même attention, dans une démarche globale, dictée en premier lieu par la volonté de maintenir ce patrimoine en place plutôt que de le mettre dans les musées.

La valorisation du patrimoine

Le patrimoine ne vaut d'être sauvegardé que pour être offert aux publics les plus divers. C'est pourquoi le Conseil général met tout en œuvre pour favoriser l'accès des isérois aux musées et multiplie les événements qui permettent à tous où qu'ils se trouvent de découvrir le patrimoine départemental. Musées, bibliothèques, châteaux, friches industrielles, sites archéologiques ou halles se prêtent ainsi volontiers à l'accueil de spectacles et deviennent alors de véritables lieux de rencontres et d'échange

Les aides et conseils

Donner des conseils pratiques pour la restauration ou la réhabilitation d'un édifice, participer à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme d'une commune, effectuer une expertise patrimoniale, et suggérer des pistes de valorisation, sont autant d'interventions qui contribuent au quotidien à aider ceux qui gèrent et décident.

Le Label « Patrimoine en Isère »

En créant le label « Patrimoine en Isère » en 2007, le Conseil général a mis en place une distinction qui permet de reconnaître les édifices dont la valeur patrimoniale présente un intérêt départemental.

Le Label offre aux propriétaires – particuliers ou collectivités – des outils de valorisation de leur patrimoine à des fins culturelles comme touristiques.

LE LABEL « PATRIMOINE EN ISÈRE »

En créant le label « Patrimoine en Isère » en 2007, le Conseil général a mis en place une distinction qui permet de reconnaître les édifices dont la valeur patrimoniale présente un intérêt départemental.

Sans incidence juridique sur les édifices concernés, cette reconnaissance offre une alternative aux procédures de protection existantes. L'objectif est de désigner, à des fins pédagogiques et culturelles, des bâtiments et des sites présentant un réel intérêt patrimonial, dans la perspective de former le regard et de développer l'attention à une bonne conservation du patrimoine collectif par un effet d'exemplarité.

Le Label offre aux propriétaires –particuliers ou collectivités- des outils de valorisation de leur patrimoine à des fins culturelles comme touristiques. Il s'adresse aussi bien aux communes, EPCI, qu'aux associations et particuliers qui s'engagent par convention à respecter l'édifice et son environnement proche et à ne pas les dénaturer. En retour de quoi, le Conseil général s'engage à accorder, si nécessaire, des subventions pour des travaux d'entretien et de restauration.

Ce mode de protection est tout particulièrement utilisé dans les territoires où les monuments historiques sont rares, en adaptant autant que possible les choix de spécimens à la politique territoriale du Conseil général.

Bénéficiaire du Label Patrimoine en Isère

Le **Label *Patrimoine en Isère*** est réservé aux bâtiments ou aux ensembles bâtis présentant des caractères particuliers désignant leur intérêt départemental, parmi lesquels :

1. un **caractère patrimonial** évident ou une force particulière de témoignage ;
2. une **qualité architecturale** et une relative homogénéité du bâti (ce qui exclut toute transformation majeure du caractère de l'édifice et de son environnement immédiat) ;
3. un réel caractère d'**exemplarité ou de représentativité**, notamment pour le patrimoine vernaculaire ;
4. le **respect de l'histoire du bâtiment**, des matériaux et des mises en œuvre traditionnelles.

Le Conseil général s'engage à accorder, si nécessaire, des subventions pour travaux d'entretien et de restauration. Les dépenses éligibles concernent les travaux d'intérêt



patrimonial portant, sauf exception, sur les parties extérieures et visibles de l'édifice. La participation du Conseil général s'élève à 25% du coût TTC pour les particuliers, et 30% du coût HT pour les collectivités ; elle est plafonnée à 30 000 euros. Seuls les travaux ayant fait l'objet d'une demande de subvention préalable et réalisés conformément à l'avis des services du Conseil général pourront être pris en compte.

Certains monuments ou « sites labellisés » peuvent en outre bénéficier d'une aide supplémentaire au titre de la Fondation du patrimoine.

Rhône-Alpes Région

www.rhonealpes.fr

REGION RHONE-ALPES

1 esplanade François Mitterrand – CS 20033

69269 Lyon Cedex 02

Téléphone :

04 26 73 40 00

Ouverture :

du lundi au vendredi de 8 h à 17 h 15.

Aides et appels à projets :

<http://www.rhonealpes.fr/18-les-aides-de-la-region-rhone-alpes.htm>

Toutes les aides et tous les appels à projets de la Région sont dans cette rubrique. Il vous suffit de sélectionner un domaine et/ou un profil.

Certains dispositifs sont entièrement dématérialisés : vous pouvez tout faire en ligne : simuler le montant de votre subvention, faire votre demande en ligne, dialoguer avec les services pour mieux réussir votre projet, etc.

Patrimoine – Soutien à la valorisation du petit patrimoine non protégé

Il s'agit dans le cadre de la politique régionale en faveur du patrimoine d'apporter un soutien à la restauration/valorisation du petit patrimoine rural non protégé **en partenariat avec la Fondation du Patrimoine**.

Dans cette perspective est mis en place un appel à projets annuel « ***au fil du patrimoine*** » répondant à une thématique particulière.

Public concerné

Collectivité de – de 3 500 habitants ou association conventionnée avec une collectivité, de la région Rhône-Alpes.

Montant de l'aide/accompagnement proposé

L'aide perçue ne pourra pas dépasser 70 % du montant des travaux.

Modalités d'attribution

Critères d'éligibilité :

Le bénéficiaire doit assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux

Le patrimoine concerné doit être un élément de patrimoine bâti, public, non protégé, en lien avec la thématique de l'appel à projet (variable d'une session à l'autre)

Le coût total des travaux ne doit pas excéder 15 000 €.

Le projet ne devra bénéficier d'aucune autre aide publique

La qualité de restauration et la clarté du dossier de présentation seront des éléments importants d'appréciation du jury.

Courriel :

delegation-rhone-alpes@@fondation-patrimoine.com

Site internet :

www.fondation-patrimoine.org/fr/rhone-alpes

Qui peut participer ?

Collectivité

Association

Conditions d'accès :

Les bénéficiaires sont obligatoirement les communes, structures intercommunales ou associations patrimoniales qui ont fait appel auparavant à une souscription publique.

Périodicité : Annuelle

LES FONDATIONS ET ASSOCIATIONS :



www.fondation-patrimoine.org

La Fondation du Patrimoine a pour but essentiel de sauvegarder et de valoriser le patrimoine rural non protégé. Maisons, églises, ponts, lavoirs, moulins, patrimoine industriel, mobilier, naturel... tous les types de patrimoine de proximité sont éligibles à l'action de la Fondation. Aux côtés de l'Etat et des principaux acteurs du secteur, elle aide les propriétaires publics et associatifs à financer leurs projets, permet aux propriétaires privés de défiscaliser tout ou partie de leurs travaux, et mobilise le mécénat d'entreprise.

S'agissant de l'aide au patrimoine public ou associatif, deux moyens d'action sont privilégiés :

- La **mobilisation du mécénat d'entreprise** au profit d'opérations de restauration proposées par la Fondation : grâce à des accords pluriannuels intervenus avec des grands groupes comme TOTAL, LAFARGE, VEOLIA ENVIRONNEMENT, MOTUL, MICHELIN, etc., de nombreux projets ont pu être financés par la Fondation. De plus en plus de PME, par l'intermédiaire de clubs de mécènes, apportent également leur contribution à la mise en œuvre de projets.
- Dans le même temps, l'organisation par la Fondation de **souscriptions publiques** permet de susciter et d'encourager le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde, dans le cadre d'une convention conclue avec le maître d'ouvrage. La Fondation attribue en outre des **subventions**, prélevées sur ses fonds propres, aux collectivités et associations qui sont parvenues à susciter un engouement populaire exemplaire autour de leur projet.

Mécénat populaire

La souscription est le mode d'action privilégié de la Fondation du Patrimoine pour aider les **porteurs de projets publics (Etat, collectivités territoriales)** et associatifs, à financer la sauvegarde et la valorisation de leur patrimoine de proximité (immobilier, mobilier, naturel), grâce au recours au mécénat populaire.

La Fondation du Patrimoine accompagne le maître d'ouvrage en lui apportant son expertise et son appui, et en assurant localement une interface qui garantit l'organisation et le bon déroulement de la souscription.



Au travers de cette campagne de mobilisation du mécénat populaire, les habitants, les commerçants et entrepreneurs locaux, les touristes, et toutes les personnes attachées au site, peuvent faire un don affecté au projet, afin de recueillir les sommes nécessaires à son aboutissement.

Parallèlement, la Fondation du Patrimoine délivre aux donateurs un reçu ouvrant droit à des **réductions d'impôts**.

A propos du patrimoine religieux

La sauvegarde du patrimoine religieux fait partie intégrante des missions de la Fondation du Patrimoine et représente plus de 74% de ses interventions en faveur des projets publics. La prédominance de ce type de bâti dans les projets soutenus par la Fondation ne résulte pas d'un parti pris, mais bien de la demande des porteurs de projet (communes et associations).

Délégation Rhône-Alpes

Contacts :

- Jean Bernard NUIRY
 - Délégué Régional Rhône Alpes

- Alain ROBERT
 - Délégué départemental adjoint Sud-Isère

- Guy DUPRE LA TOUR
 - Délégué départemental adjoint Nord Isère

- Laure BALAGNA
 - Chargée de Mission
 - Tel : 04 37 50 35 78

Toutes les coordonnées sur : <http://www.fondation-patrimoine.org/fr/rhone-alpes-22/notre-delegation-994/organisation-996>





www.ca-fondationpaysdefrance.org

Pour l'Isère : Délégation Sud Rhône-Alpes

Depuis 30 ans, **la Fondation du Crédit Agricole – Pays de France** s'engage avec les Caisses régionales auprès des collectivités locales, des associations et de tous ceux qui pensent que préserver un monument, un site naturel, un lieu de mémoire, un métier contribue à la vitalité du tissu économique et social.

Une Fondation reconnue d'utilité publique

Créée en 1979 et reconnue d'utilité publique en 1983, Oscar du mécénat culturel 2000 de l'Admical, la Fondation du Crédit Agricole – Pays de France a déjà soutenu plus de 1000 pour un montant de 30 millions d'€, dans toutes les régions de France.

Le Crédit Agricole est un pionnier en matière de mécénat

- il a créé l'une des toutes premières fondations d'entreprise en France, car il a eu l'intuition que le patrimoine était une chance pour l'économie locale et que les Caisses régionales devaient être présentes aussi sur ce créneau-là ;
- il a contribué à faire évoluer la notion de patrimoine, en considérant que tout autant que les églises et les châteaux, les métiers, les traditions, les témoignages de la vie économique, les sites naturels avaient contribué à forger notre civilisation ;
- il agit à partir des initiatives de ceux qui localement, au quotidien, se mobilisent pour préserver et faire vivre leur patrimoine, bâti ou non, classé ou non.

Soutenir l'activité économique et culturelle

Le principe n'est pas de rénover un mur pour sa beauté, mais de soutenir un projet porté par une communauté humaine, qui apportera un supplément d'activité économique et culturelle aux habitants et constituera un atout touristique.

Vous avez un projet :

<http://www.cafondationpaysdefrance.org/fondation4/index.php/votre-projet>

La Fondation ne reçoit pas de demandes directement. Le porteur de projet doit s'adresser à la Caisse régionale de Crédit Agricole sur le territoire de laquelle se trouve le site ou l'objet de sa demande. La Caisse régionale étudie l'intérêt du dossier en fonction du contexte régional et de sa politique de mécénat de proximité. L'aide concerne l'investissement, jamais le fonctionnement.



La SPPEF : SOCIETE POUR LA PROTECTION DES PAYSAGES ET DE L'ESTHETIQUE DE LA FRANCE

But : Faire respecter les sites protégés et les textes légaux en matière de protection des paysages et du patrimoine bâti et mieux faire connaître la richesse du patrimoine paysager et architectural de la France sont les deux objectifs poursuivis par la **Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France** depuis sa création en 1901.

Adresse : 39 avenue de la Motte-Picquet 75007 PARIS

Téléphone : 01 47 05 37 71

Courriel : contact@sppef.org

La SPPEF organise chaque année **un concours national** ayant pour objet d'encourager **les initiatives locales** qui ont contribué à garder le caractère particulier de leur **commune** ou à assurer la mise en valeur du patrimoine dans toute sa diversité.

Ce concours est soutenu par le Ministère de la Culture et de la Communication, le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, la Fondation du patrimoine, le Groupe PRO BTP.

En 2013 seront remis les prix du 24^{ème} Concours National récompensant les réalisations présentées en 2012. Rien sur le site pour annoncer un concours en 2013, pour l'instant.

LA SAUVEGARDE DE L'ART FRANCAIS : www.sauvegardeartfrancais.fr

Au service du patrimoine religieux national

La Sauvegarde de l'Art Français est **une association privée**, indépendante, à but non lucratif, pourvue d'une mission d'intérêt général. Elle est née de la volonté d'Édouard Mortier, Duc de Trévise, de porter secours à notre patrimoine national, menacé d'abandon et de destructions.

Un organisme précurseur

Créée en 1921, la Sauvegarde de l'Art Français est l'une des premières organisations à avoir eu en France le souci de la conservation du patrimoine. Communément appelée « la Sauvegarde », elle se consacre depuis plus de 40 ans à la conservation du patrimoine religieux. Elle intervient le plus généralement auprès d'églises et chapelles rurales, dans toutes les régions de France. Elle leur consacre plus d'un million d'euros par an, pour financer leurs travaux. **Elle se consacre principalement à aider des communes et des propriétaires privés à sauvegarder les églises et les chapelles en péril.**

Une expertise reconnue

La Sauvegarde de l'Art Français bénéficie d'un remarquable concours d'expertises, celui de personnalités scientifiques renommées, qui participent au travaux de ses comités direc-



teurs. Elle a par ailleurs constitué de longue date un réseau de correspondants en province, qui œuvrent en collaboration avec les services départementaux et régionaux du Ministère de la Culture.

Par son activité et le montant des aides accordées, la Sauvegarde de l'Art Français peut se définir aujourd'hui comme le « premier mécène des églises et chapelles de France ».

Les aides qu'ils apportent proviennent des dons et legs qui leur ont été consentis.

La plus grande part des aides accordées par la Sauvegarde de l'Art Français provient du legs Maillé. Ce legs exige que ces aides ne soient accordées que pour les travaux de **gros œuvre des églises ou chapelles antérieures à 1800, non classées** au titre des Monuments historiques, mais de préférence inscrites.

MAISONS PAYSANNES DE FRANCE

<http://www.maisons-paysannes.org>

8 passage des deux sœurs - 75009 PARIS

Tél. : 01 44 83 63 63 Fax : 01 44 83 63 69

Maisons Paysannes de France est une association nationale de sauvegarde du patrimoine rural bâti et paysager.

Depuis plus de 40 ans elle aide, sur le terrain, les particuliers et les collectivités locales dans leurs projets de restauration du bâti ancien.

L'association a pour mission de sauvegarder les maisons paysannes traditionnelles :

- en favorisant leur entretien et leur restauration ;
- en respectant leur identité et leurs qualités environnementales irremplaçables ;
- en protégeant les paysages ;
- en encourageant une architecture contemporaine de qualité en harmonie avec son environnement.

Les objectifs de l'association :

- Sensibiliser les particuliers, les élus et professionnels du bâti à l'architecture paysanne et aux paysages ruraux ;
- Offrir aux membres et au grand public une information utile et pratique sur les possibilités de restauration du bâti ancien, en répondant aux exigences nouvelles d'économies d'énergie et de qualité de vie ;
- Avec l'appui sur le terrain des délégations départementales, conseiller et accompagner le particulier dans son projet de restauration et l'initier aux techniques de construction locale
- Participer activement aux grands projets nationaux, régionaux et européens concernant la ruralité.



ARC Nucléart

Atelier régional de conservation pour la sauvegarde du patrimoine culturel et des objets d'art

CEA/Grenoble 17 rue des Martyrs
38054 GRENOBLE Cedex

Tél. : 04 38 78 35 52

Fax : 04 38 78 50 89

nucleart@cea.fr

<http://www.arc-nucleart.fr/>

Né, il y a quarante ans, de la nécessité de répondre aux besoins de préservation d'éléments du patrimoine historique et de conservation des vestiges archéologiques issus des fouilles sub-lacustres, ARC-Nucléart est devenu, en 1997, un groupement d'intérêt public culturel à l'initiative de plusieurs partenaires, l'Etat, le CEA, le Conseil régional Rhône-Alpes, la Ville de Grenoble, l'association ProNucléart. Implanté sur le site du centre de recherche du CEA-Grenoble, il a pour mission :

- la conservation et la restauration des objets en matériaux organiques (bois, cuir, fibres) produits par les hommes dans tous les domaines de leur activité.
- la recherche destinée à étudier les matériaux dégradés et développer de nouvelles méthodes de traitements.

Chaque année, le CEA et ART-Nucléart organise, en partenariat avec l'Association des Maires de France, **un concours pour la conservation et la restauration de biens culturels** majoritairement en bois appartenant à des communes françaises.

Règlement du concours 2013 : <http://www.arc-nucleart.fr/home/liblocal/docs/04-CONCOURS/Règlement%20concours%202013.pdf>

Calendrier pour le concours 2013 :

Avril 2013 :

Lancement de la 12^e édition du concours

30 juin 2013 :

Date limite d'envoi des candidatures

Septembre 2013 :

Présélection des œuvres

Octobre 2013 :

Réunion du jury

Novembre 2013 :

Résultats du concours

Dossier de candidature pour 2013 : <http://www.arc-nucleart.fr/home/liblocal/docs/04-CONCOURS/Dossier%20candidature%20concours%202013.doc>

